SDT

CANTON DE VAUD

132080

COMMUNE DE SAVIGNY

MODIFICATION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Echange de zones au lieu-dit « Combafou »

SITUATION

Echelle 1 : 1000

Savigny, le 12 janvier 2009

Dossier présenté par
R. JOURDAN SA, ing.-géomètre officiel, Rte de Mollie-Margot 1, **1073 SAVIGNY**
Tél. : +4121 9463063 - E-mail : info@jourdansa.ch

Approuvé par la Municipalité de Savigny
dans sa séance du 19 janvier 2009

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique
du 24 avril au 24 mai 2009

Au nom de la Municipalité
Le Syndic : La Secrétaire :

Visa

Adopté par le Conseil communal de Savigny
dans sa séance du 23 novembre 2009

La Présidente : La Secrétaire :

Approuvé préalablement par le Département compétent.

Lausanne, le - 6 AVR. 2010

Le Chef du Département:

Mis en vigueur le : - 8 OCT. 2010

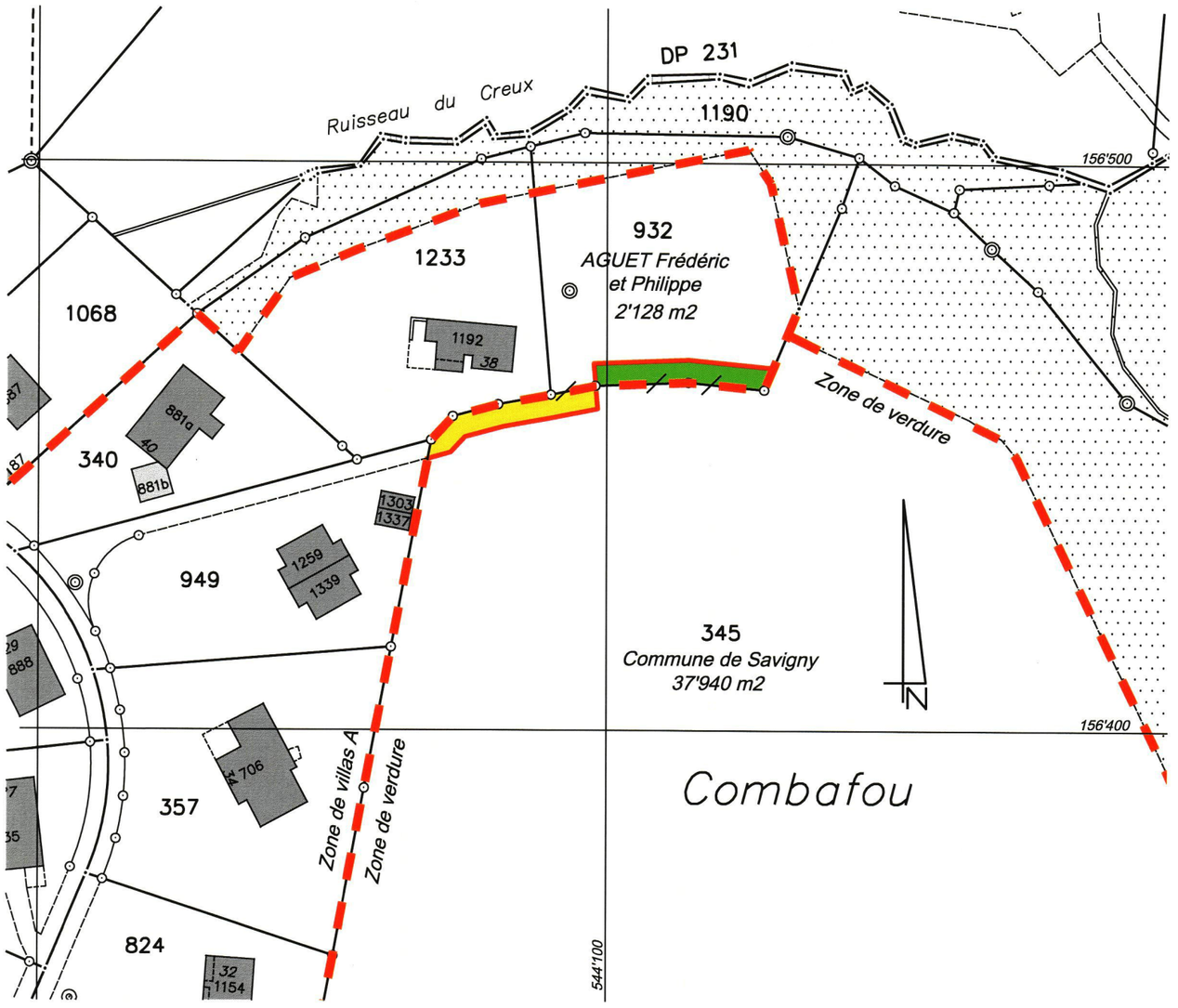
REGLEMENT

Art. 1 Règles applicables

Les règles propres à la zone de villas A et respectivement à la zone de verdure, selon le Plan générale d'affectation (PGA) du 27 février 1981, sont applicables.

Art. 2 Entrée en vigueur

La modification du Plan générale d'affectation déploiera ses effets dès sa mise en vigueur par le Département compétent.



Etabli sur la base des données cadastrales.
Fond cadastral certifié conforme selon art. 5b RATC
Savigny, le 31 mars 2008

R. Jourdan SA
Ing. géomètre officiel
Rte de Mollie-Margot 1
1073 SAVIGNY
+4121 7812731
info@jourdansa.ch

Légende

- *Passe de la zone verdure à la zone de villas A (env. 120 m2)*
- *Passe de la zone villas A à la zone de verdure (env. 120 m2).*
- *Limite projetée*
- *Limite de zone actuelle selon PGA*